

A chaque nouvelle lune



LA DEUXIÈME TRANCHE

LE P. FRANZ WEISER, un spécialiste en histoire culturelle et auteur de plus de quarante livres, fit une communication en 1972, au Musée Ethnologique de Vienne, à propos de l'histoire de la création d'après la mythologie iroquoïenne. Il présente maintenant aux lecteurs du *Kateri* français la deuxième de quatre tranches sur le même sujet. Il était grand temps d'étudier certains aspects de la religion cosmique non révélée qui l'ont pourtant préparée au christianisme. C'est ce que le P. Weiser a fait pour vous de main de maître.

A NOTER

● Il est impossible d'imprimer toutes les lettres de remerciement à *Kateri*. On choisit d'ordinaire celles qui détaillent les faveurs de préférence à celles qui expriment vaguement leur action de grâce.

● Il n'est pas permis d'allumer des cierges en l'honneur d'un vénérable qui n'a pas été déclaré "bienheureux" ou "saint". C'est le cas de *Kateri*. Pas de messe, non plus, en son honneur.

● N'allez pas oublier que cinq abonnements à *Kateri* vous donnent le droit d'inscrire UN de vos défunts "sous l'égide de Jeanne Gouastraha". (Monsieur et Madame Untel comptent pour DEUX.)

● Avez-vous déjà lu une biographie de la vénérable *Kateri* Tekakwitha? Non? Eh bien, faites-le maintenant! Comment l'aimer si vous ne la connaissez pas? (Cf. p. 33.)

PROFITEZ-EN !

Chaque saison une neuvaine de messes est offerte aux intentions des abonnés à *Kateri* à condition qu'ils se donnent la peine de pointer la liste à la page 34, d'ajouter d'autres intentions à leur gré, et de les expédier au Centre *Kateri*. Un bon ami à moi, le P. Antoine Roussos, S.J., chapelain des Carmélites du Mont Carmel en Terre Sainte en est le célébrant. Après réception des offrandes de messes l'automne dernier, il écrivait:

"Je tiens à vous rassurer que toutes les messes ont été célébrées selon la liturgie byzantine — cette belle liturgie de saint Jean Chrysostome et de saint Basile le Grand — et avec une certaine solennité. D'autant plus que depuis deux mois un autre groupe de religieuses de juridiction orientale, qui ont assumé la responsabilité d'un hospice de vieillards à Esfiya, sont venues s'ajouter au groupe des participants réguliers à la Célébration eucharistique quotidienne. C'est une communauté des Soeurs de la Charité de Gand. Et d'ajouter: . . . Ces substantiels honoraires, je les utilise pour aider des indigents, des handicapés ou des sociaux. . ."



Bébé de seize semaines. Son corps est parfaitement formé depuis six semaines déjà.

(Life Magazine.)

Veillez noter que la seule et unique condition exigée pour que vous profitiez de ces messes, c'est de faire parvenir vos intentions au Centre *Kateri*.

QUELQUES QUESTIONS, MONSIEUR LE MINISTRE!

...Maintenant... vous voudrez peut-être répondre aux questions que je vous ai déjà posées, et auxquelles vous n'avez pas encore répondu, à propos de sujets que je connais mieux et qui touchent à la population du Québec dans son être et dans son devenir.

C'est en effet sous votre règne et avec votre permission que la Régie de l'Assurance-maladie a convenu de payer, M. Claude Castonguay, la vasectomie et la ligature des trompes, de même que toute mesure visant à la planification de la famille (directive 49).

C'est sous votre règne et avec votre

PUBLICATIONS PRO-VIE

par Dr et Mme J. C. Willke

MANUEL SUR L'AVORTEMENT

Ce livre a été publié en anglais d'abord et traduit en espagnol et en allemand. La version française doit paraître en 1973. Prix \$1.00.

L'AVORTEMENT, VOILA CE QUE C'EST !

(en anglais seulement)

Deux enregistrements (en cassette), 4 voies, avec 18 diapositives en couleur. Prix: Avec diapositives en couleur — \$19.95

LA VIE OU LA MORT

(version française, anglaise, espagnole et allemande)

100 exemplaires: 10¢ ch. plus l'affranchissement

1,000 exemplaires: 7.5¢ ch. plus l'affranchissement

s'adresser à

Hiltz Publishing Co.

6304 Hamilton Ave.

Cincinnati, Ohio 45224

permission que la stérilisation après un accouchement a été rémunérée à 100%.

C'est sous votre règne et avec votre permission que les avortements dits thérapeutiques sont honorés par la R.A. M.O., et que cette dernière paie tout avortement autorisé [*sic*] pratiqué en dehors des frontières du Québec.

Toutes ces mesures et facilités ont comme conséquence, soit a) la mutilation ou b) la mise hors de service d'organes sains c) soit la mise à mort de futurs citoyens ayant droit à la vie, avec la répercussion que l'on sait sur la population québécoise. . .

(Extrait d'une lettre de Jacques Tremblay, M.D., au *Devoir*, le 30 novembre 1973.)

Qui dira maintenant que nous n'avons pas besoin de l'aide de la vénérable *Kateri* Tekakwitha, celle qu'on appelait au XVIII^e siècle "la protectrice de la Nouvelle-France"?